

MANDAT NON EXCLUSIF DE LOCATION



MANDANT :

Client :
Tél :
Numéro d'identité (CIN):

MANDATAIRE :

Fox Univers S.A.R.L
Représenté par son gérant **Amine Moussadik**
Tel: + 212 661 40 56 63 /Tel: + 212 661 49 47 46
Adresse :Bd de Bourgogne,rue Jaafar Ibn Habib, Rés Al Machrik 2, 1er étage n°3 Casablanca.

▶ **LE MANDANT ET LE MANDATAIRE ONT CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :** par les présentes. Le mandant charge le mandataire de louer les biens désignés ci-après dont il est propriétaire et le mandataire accepte cette mission.

▶ DESIGNATION et SITUATION des BIENS à LOUER

Nature	
Adresse	
Prix de location	Les biens et droits immobiliers ci-dessus désignés devront être présentés par le mandataire au prix de Dhs (.....Dirhams).
REMUNERATION du MANDATAIRE,	la rémunération du mandataire sera de un mois de loyer.

▶ **ACTE AUTHENTIQUE – JOUISSANCE :** le mandant déclare que les biens à louer seront le jour de la signature du bail libre de toute location ou occupation.

▶ **DUREE DU MANDAT :** le présent mandat est consenti et accepté pour une période de trois mois à compter de ce jour renouvelable tacitement à compter de la date des présentes.

A poser sur le bien un panneau extérieur « **A LOUER** » comportant le logo de l'agence **FOX REALESTATE** le numéro de téléphone de l'agence sous réserve de visibilité suffisante.

MANDAT NON EXCLUSIF : l'agence FOX UNIVERS S.A.R.L aura le droit de louer les biens sus désignés durant la période mentionnée. Il s'interdit, pendant toute la durée du mandat, à louer directement ou indirectement les biens objets du mandat au prospects ayant visités les biens avec l'agence Fox Univers.

Il s'interdit également, après l'expiration du présent mandat, de conclure directement ou indirectement avec tout acquéreur ayant visité les biens à louer par l'intermédiaire du mandataire.

En cas de non respect par le mandant de ses obligations, il s'engage à verser au mandataire une indemnité compensatrice forfaitaire destinée à compenser ses frais, peines et soins, égale à la somme de un mois de loyer. Le mandant se garde le droit de louer les biens désignés directement.

LE MANDANT

« lu et approuvé, bon pour mandat »

LE MANDATAIRE

« lu et approuvé, mandat accepté »

A Casablanca, le